



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

CC/vg

P.V. CULT 06

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 23 février 2015

Ordre du jour :

1. Présentation par Madame la Ministre de la révision des conventions avec le secteur de la culture 2015 - 2018
2. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2014
3. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, M. Franz Fayot, M. Max Hahn remplaçant M. Lex Delles, Mme Josée Lorsché remplaçant M. Claude Adam, Mme Octavie Modert, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz remplaçant Mme Martine Mergen, M. Serge Urbany, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, M. Laurent Zeimet
M. Fernand Kartheiser, observateur

Mme Maggy Nagel, Ministre de la Culture
M. Luc Eicher, Mme Danielle Kohn, M. Bob Kriepps, M. Max Theis, du Ministère de la Culture
Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, M. Lex Delles, Mme Martine Mergen

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. **Présentation par Madame la Ministre de la révision des conventions avec le secteur de la culture 2015 - 2018**

Madame la Ministre expose les grandes lignes de la révision des conventions culturelles, telles que décrites dans la présentation jointe en annexe.

Il est rappelé que le gouvernement actuel s'est prononcé en faveur d'un changement au niveau du conventionnement en disposant dans son programme gouvernemental que «L'Etat doit avoir conscience de sa responsabilité dans la politique des subventions culturelles. La répartition des aides étatiques, les subventions, les bourses et autres conventions pour des projets et activités culturelles doit reposer sur des règles claires, transparentes, traçables, compréhensibles et identiques pour tous les demandeurs. Il sera procédé à une réévaluation complète des conventions et de leurs bénéficiaires tout en veillant à la prévention de financements doubles par plusieurs Ministères ou administrations publiques. »

Le Ministère a ainsi, dans une première phase, résilié les conventions avec 71 établissements culturels ou associations, afin de procéder à des analyses transversales des différents secteurs concernés.

Suite à ces analyses, dans une seconde phase :

- 60 conventions d'une « nouvelle génération » ont pu être signées ;
- 2 nouvelles conventions ont vu le jour ;
- 9 conventions ont été remplacées par des subsides ;
- une convention n'a pas été renouvelée (Université du Luxembourg),
- une autre est en suspens (Espace culturel Grande région).

Il est précisé que le but de la résiliation des conventions n'était pas de réaliser des économies, mais d'améliorer le système de répartition des aides publiques.

Le budget, qui est passé de 12,9 millions d'euros en 2014 à 13,3 millions d'euros en 2015, affiche ainsi une légère augmentation. Les montants de 24 conventions ont été revus à la hausse, 22 conventions ont été reconduites avec des montants identiques, et dans 14 cas les montants ont été baissés. 90% des montants alloués sont payés jusqu'à fin mars. Etant donné que les frais de personnel représentent près de 80% des frais de fonctionnement des différentes conventions (seuls 20% des montants sont – en général – consacrés à la culture), Madame la Ministre envisage une indexation des conventions.

Le ministère de la Culture va procéder tous les deux ans à une analyse des associations culturelles conventionnées, à l'aide d'un questionnaire similaire à celui qui a été envoyé en septembre 2014.

Madame la Ministre évoque trois autres domaines qui font actuellement l'objet d'études du Ministère de la Culture :

- « Art contemporain » : un groupe de travail ad hoc devrait présenter prochainement ses conclusions concernant l'évolution de l'art contemporain au Luxembourg.
- « Patrimoine » : un groupe de travail se penche sur la réforme de la législation concernant le patrimoine. Le projet de loi sera déposé fin 2015.
- la Présidence du Conseil de l'UE : Une grande conférence internationale portant sur «L'impact de la culture sur la politique de coopération au développement » aura lieu les 23 et 24 juillet 2015 au Musée Draï Eechelen (M3E).

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- Un tableau qui retrace les détails de la répartition et de la variation des aides étatiques sera communiqué dès la finalisation des discussions, qui sont encore en cours avec six acteurs culturels.
- Des conventions type seront communiquées aux membres de la Commission, étant précisé qu'une convention type a été élaborée pour chaque secteur en fonction des spécificités et des missions des différentes associations.
- Parmi les critères analysés dans les questionnaires envoyés aux associations, on peut citer, entre autres, la place de l'artiste et de la culture en général au sein de l'association, la collaboration entre l'association en question et les écoles, l'existence et le développement de synergies ou de coproductions (pour le secteur des théâtres), la part des productions nationales (pour les théâtres et les centres culturels régionaux).
- Un certain nombre de questionnaires n'a pas pu être finalisé, car les critères analysés se sont avérés plus vastes que les projets portés par les différentes associations. Pour ces dernières il a été décidé de remplacer les conventions par des subsides.
- Madame la Ministre se déclare prête à détailler les critères lors d'une réunion qui pourrait avoir lieu en avril.
- Pour le Festival de Wiltz, une nouvelle formule est actuellement étudiée visant à sauver cette institution qui connaît de sérieux problèmes financiers.
- Concernant le Festival d'Echternach, des discussions ont eu lieu avec la commune, la volonté du Ministère de la Culture étant d'inciter des synergies avec le Trifolion.
- La convention conclue avec l'Université du Luxembourg n'a pas été renouvelée car les projets financés (à hauteur de 200.000 euros par an) ont été menés à bien. Le sort de l'exposition préparée par l'Université sur la Première Guerre mondiale sera clarifié avant d'étudier de nouvelles pistes de collaborations.
- Le montant accordé à l'UGDA au titre de la convention a certes été revu à la baisse (de 420.000 à 400.000 euros), mais en contrepartie une convention signée avec l'école de musique accorde à cette dernière un montant annuel de 50.000 euros.
- La pluriannualité des conventions jusqu'en 2018 vise à sécuriser à la fois les budgets des différentes associations et celui du Ministère.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2014

Le projet de procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2014 est approuvé.

3. Divers

Le Président de la Commission évoque le courriel que lui a adressé le Directeur du Mudam, M. Enrico Lunghi, invitant les membres de la Commission à une visite du Mudam. Une demande d'autorisation sera adressée au Bureau.

Mme Octavie Modert souhaite que le programme de la présidence soit présenté à la Commission.

Par ailleurs, elle propose aux membres d'aller visiter – à titre personnel - l'exposition que le CNL Mersch consacre à la Première Guerre mondiale.

Luxembourg, le 23 février 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Carole Closener

Le Président,
André Bauler

Annexe :

Présentation « Les conventions culturelles de la nouvelle génération »



Les conventions culturelles de la nouvelle génération

Maggy NAGEL

Ministre de la Culture

23 février 2015



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture



- Les conventions du ministère de la Culture existaient depuis des années et une analyse s'imposait. La dernière remise en question fondamentale datait du début des années 2000.



- Le gouvernement actuel s'est prononcé en faveur d'un changement au niveau du conventionnement.
- Extrait du programme gouvernemental:
« L'État doit avoir conscience de sa responsabilité dans la politique des subventions culturelles. La répartition des aides étatiques, les subventions, les bourses et autres conventions pour des projets et activités culturelles doit reposer sur des règles claires, transparentes, traçables, compréhensibles et identiques pour tous les demandeurs. Il sera procédé à une réévaluation complète des conventions et de leurs bénéficiaires tout en veillant à la prévention de financements doubles par plusieurs Ministères ou administrations publiques. »
- Le ministère de la Culture a résilié les conventions avec 71 établissements culturels ou associations. Parmi ces 71 conventions 13 étaient réglées par un article budgétaire spécifique.



- Août 2014: Envoi d'un questionnaire aux associations conventionnées (caractère d'auto-évaluation) pour avoir des informations concernant:
 - Leurs missions
 - Leurs actions à la promotion culturelle
 - Leur situation financière



- Les différents services du ministère de la Culture ont procédé à des analyses transversales secteur par secteur:
 - Musique
 - Théâtre
 - Arts visuels
 - Littérature
 - Musées
 - Danse
 - Architecture
 - Centres culturels régionaux
 - Autres



- Sur base des analyses transversales des différents secteurs, le ministère a proposé dans certains cas une nouvelle convention. Dans d'autres cas la convention n'a pas été renouvelée, mais la possibilité d'un financement par subvention annuelle a été retenu.
- La plupart des établissements culturels et associations ont été informées lors d'une entrevue au ministère, de la décision prise concernant la convention résiliée.

Récapitulatif des conventions culturelles



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

	2014	2015
Conventions:	71	60
Conventions remplacées par des subsides:	-	9
Conventions non-renouvelées ou en suspens	-	2
Conventions nouvelles	-	2

- La plupart des nouvelles conventions sont pluriannuelles (2015-2018)
- Une dizaine de conventions sont valables pour 1 an et des conditions ou recommandations y sont liées
- 2 nouvelles conventions ont été conclues
- Une convention n'est pas renouvelée (Université de Luxembourg) et une convention reste en suspens (Espace culturel Grande-Région)

Evolution des conventions renouvelées



Conventions dont le montant a augmenté	24
Conventions dont le montant n'a pas changé	22
Conventions dont le montant a diminué	14

Impact budgétaire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

	2014	2015
Conventions:	12.948.882 €	13.158.008 €
Conventions remplacées par subsides:	-	155.599 €
Total:	12.948.882 €	13.313.607 €



- Nouveau mode pour le versement des aides (90% + 10%)
- Le ministère de la Culture va procéder tous les 2 ans à une analyse des associations culturelles conventionnées, à l'aide d'un questionnaire similaire à celui qui a été envoyé en septembre 2014.
- Le ministère veut profiter davantage de la possibilité des subventions (système plus rapide, flexible et moins compliqué).



- Evaluation approfondie des subventions émanant du ministère de la Culture.
- Analyse des missions des établissements publics liés au ministère de la Culture.



- En vue du « Plan de développement culturel », qui est prévu dans le programme gouvernemental, des assises culturelles auront lieu au milieu de l'année.



- Groupe de travail « Art contemporain »

Ce groupe devrait terminer dans 10 semaines et présenter ses conclusions concernant l'évolution de l'art contemporain au Luxembourg.

- Groupes de travail « Patrimoine »

Un premier groupe de travail (« patrimoine architectural ») se penche sur la réforme de la législation concernant le patrimoine. Le projet de loi sera déposé fin 2015.

- Présidence juillet 2015

Grande conférence internationale portant sur « L'impact de la culture sur la politique de coopération au développement ».